



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 juin 2012, 20H30.

Date de la convocation : 22 juin 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques.

Absents excusés : VOISIN Luc.

Pouvoirs : VOISIN Luc à DUBY François.

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 30 mai 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 14 voix.

☒ Procès-verbal de la séance du 7 juin 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 11 voix, les absents s'abstenant.

1) Lancement d'une enquête publique pour le passage de l'Impasse de Bichateau en voie communale

Par délibération du 22 juin 2011, le Conseil municipal avait décidé de passer l'intégralité de l'impasse Bichateau en voie communale. Maintenant que les passages caméras sont réalisés et que la partie pouvant être cédée à la commune a été déterminée par un géomètre, l'enquête publique peut être lancée. L'aire de retournement a également été prévue.

Le dossier technique préalable a été constitué. L'enquête sera réalisée en septembre, les mois de juillet et août n'étant pas judicieux pour une consultation de la population. La durée de cette enquête sera de 15 jours. Il faudra bien sûr indemniser le commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le dossier technique du projet et autorise Monsieur le maire à ouvrir une enquête publique sur ce projet.

Pascale CATHERIN informe le Conseil que les services du Cadastre lui ont confirmé que l'impasse des Mamons est une voie privée. En effet, la délibération de novembre 1991 décidant du passage de cette voie en voie communale a été annulée par la Préfecture car illégale faute d'enquête publique préalable. Enfin, la déclaration d'arpentage effectuée en septembre 2009 par le cabinet Bonnet et signée par le Maire en Octobre 2009 a bien été envoyée aux services du cadastre, mais n'a pas été validée pour les mêmes raisons. Les riverains vont donc être convoqués, et il leur sera demandé de céder gratuitement cette impasse à la commune afin qu'elle devienne voie communale, comme cela avait été prévu. En cas de refus de leur part, elle restera voie privée, et la Commune cessera de l'entretenir.

2) DM n°2 au budget principal

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget principal.

En effet, les travaux sur le réseau d'eau effectués par le Syndicat de la basse Reyssouze ont été payés au 21531 qui concerne les réseaux d'eau. Or les réseaux n'appartenant pas à la commune, ils n'auraient pas du être enregistrés à cet article mais au 21538.

De plus, les jeux choisis par les enfants pour le parc de loisir, prix TTC et frais de port compris, amènent l'opération à dépasser les crédits qui lui avaient été alloués au budget primitif.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget de la Commune :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
21538-041	Autres réseaux	+ 13 998.37	21531-041	Réseau d'adduction d'eau	+13 998.37
2128/161	Aménagement Skate parc	+ 280			
2313/156	Espace du Chêne construction	- 280			

3) Admission en non valeur au budget assainissement de 65.96 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 5 juin 2012, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de deux personnes ayant fait l'objet de nombreuses poursuites négatives :

- 20.51€ non recouverts en 2009 ;
- 45.45 € non recouverts en 2010 ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 65.96€ en non valeur au budget assainissement.

4) Achat de la parcelle B1781 aux époux PAQUET

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de régulariser l'emprise irrégulière sur la parcelle B 1781 sis 860 Impasse de Cropettet, appartenant aux époux Paquet. Cette surface de 57 m² qui appartient aux époux est en réalité utilisée pour l'élargissement de la voie.

La Commune doit donc acquérir cette parcelle déjà bornée, d'une surface de 57 m². Sur la base d'une précédente estimation des Domaines, la Commune et les époux Paquets se sont accordés sur le prix de 12€ du m², la Commune prenant également en charge les frais d'acte.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte d'acquérir cette partie de parcelle pour la somme de 684€, de prendre en charge les frais d'actes et frais relatifs, et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

De nombreuses autres régularisations seront à effectuer sur la Commune. Cependant cela représente un coût important pour la commune, entre le rachat des parcelles et les frais de notaire. La Commune de Feillens qui est confrontée au même problème a décidé de recruter un agent spécialisé qui se charge du repérage des parcelles en cause et de la rédaction des actes. Nous attendons donc qu'il ait fini sa mission pour envisager de le recruter.

5) Avenant à la Convention avec le Conseil Général pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

La Commune a signé une convention d'assistance technique pour une durée de deux ans, avec le Conseil général de l'Ain, fixant les règles d'intervention des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

L'avenant proposé par le Conseil général vise à proroger cette convention et à s'adapter à l'évolution prochaine de la réglementation en matière de suivi des ouvrages d'épuration. Les coûts restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant à la Convention afin de pérenniser cette dernière.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL) :

Pascale CATHERIN revient sur la réunion publique qui a eu lieu le lundi 25 juin. Les retours sont globalement positifs, même si certains ne veulent pas de plateaux et veulent une piste cyclable, alors même qu'une bande de roulement permettant le cheminement cycliste et piétonnier sera installée. Les gens ne sont pas au courant de la réglementation en vigueur, d'où leurs remarques.

Concernant la réunion du Syndicat Basse Reyssouze, Pascale CATHERIN explique que suite à consultation pour le changement de délégataire par affermage du service de l'eau, la SAUR, moins disante, a remporté le marché, face à VEOLIA EAU et LA LYONNAISE DES EAUX. Le nouveau contrat intègre des exigences renforcées en termes d'engagements contractuels, notamment sur le rendement du réseau et les renouvellements importants à réaliser sur les 12 années du contrat.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) : Denis LARDET explique au Conseil que le dossier de la salle des fêtes suit son cours. La réunion publique s'est bien déroulée, tout a été expliqué en détail au public qui a reconnu que beaucoup de travail avait été réalisé sur ce dossier et qui était content d'en être informé. La consultation des entreprises est en cours, 170 dossiers ont pour l'instant été retirés.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT): Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme. Concernant le dossier GONOD, parcelle située à l'arrière de la Mairie, la Commune souhaite que le chemin allant jusqu'à la mairie reste à 6 mètres afin que les parcelles puissent devenir constructibles. Une négociation sera donc entamée afin de racheter une bande d'1mètre à Mr GONOD, la voie étant pour l'instant à 5 mètres.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN): Jean LAURENT explique qu'une rencontre a eu lieu avec Mr GUENARD de la SAUR pour travailler les conventions de rejet pour RPC et la SIAC. Il a expliqué les modes de calcul, et ce que devraient aujourd'hui payer ces deux sociétés du simple fait de leurs rejets. En l'absence de ces conventions, elles ont ainsi économisé plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année. Une rencontre aura lieu sur site le 11 juillet afin de préparer le dossier technique préalable à la finalisation des conventions. Si les entreprises refusaient de payer, la commune pourrait refuser d'accueillir leurs rejets, mais elle souhaite trouver un terrain d'entente et ne pas entrer en conflit. Le Cabinet Merlin va faire une estimation du coût d'une station de 2 500 EH et de celui d'une de 3 500 EH pour évaluer la différence due aux entreprises au niveau de l'investissement. Les études d'infiltration ont été réalisées par la société Fondasol. Des analyses ont également été réalisées sur la terre vers les peupliers qui servirait à compenser les constructions.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) : Josiane FEYDEL remercie les conseillers qui participeront à l'inauguration du skate park vendredi 29 juin et qui ont participé à la réunion de préparation. Un des deux jeux qui avait été commandé sera installé pour vendredi soir. Concernant le projet citoyenneté, une réflexion est entamée pour la rentrée.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) : Denis BOYAT explique que le livret des associations est à finaliser. Il leur sera donné en septembre pour qu'elles le corrigent pour la réunion du calendrier des fêtes. Il montre ensuite les dernières statistiques du site internet. Daniel APPERT est en phase de configuration des PC, il faudra voir avec lui quel type d'imprimante sera nécessaire. Le projet de power point pour les vœux du Maire est également à approfondir.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN): Jean LAURENT explique au Conseil que le dossier de demande de subventions pour les haies bocagères a été monté avec l'aide de la CCPB.

Thierry BOYAT explique ensuite qu'il est le référent ambrosie de la Commune, et que toute personne qui en repère sur la Commune doit l'en informer afin qu'il puisse aider le réseau de veille à dresser une cartographie de son implantation pour mieux pouvoir lutter. Le sud du département de l'Ain est le plus touché. Des bénévoles organisent parfois des campagnes d'arrachage.

Les agriculteurs seront quant à eux contactés dans une période plus calme.

Informations et questions diverses.

La bibliothèque ouvrira désormais tous les samedis, de 10h à 11h30, à partir du 1^{er} septembre.

Le Manziaty a demandé l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 3h du matin samedi 30 juin.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre des époux PARASSIN et de leurs voisins qui se plaignent de la poussière de compost et du sable qu'ils reçoivent en provenance des champs de la Société RENOUD GRAPPIN. Cependant l'enfouissement du compost n'est pas obligatoire, la Commune ne peut rien faire dans un tel cas.

Un formulaire de parents demandant la mise en place de cours de langue a été reçu par la Mairie via le site internet. Anonyme, aucune réponse ne lui sera donnée.

Le plan canicule est activé, les personnes souhaitant s'inscrire sur le fichier de veille sont invitées à se présenter en mairie.

(Séance levée à 22h55)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,